

Procès-verbal
Séance du Conseil
Municipal
Du 8 avril 2016

Présents : Messieurs DUCLOS Emmanuel, DUVAL Marie-Joseph, HENIN Laurent, MALLARD Jacques et MOINET Laurent

Mesdames DEGUINE Sandrine, LAMER Josette et PETIT Sophie

Absents : Madame HAYE Laëtitia, Messieurs EQUEY José et HENIN Olivier

L'an deux mil seize, le huit avril, à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Dampierre en Bray, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121 - 11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur Emmanuel DUCLOS, Maire.

Madame Sandrine DEGUINE est élue secrétaire de séance.

Adoption du procès-verbal du 04/03/16

Le procès-verbal de la séance du 4 mars 2016 est adopté à l'unanimité. M Duval demande que le Conseil Municipal se prononce sur les travaux à effectuer sur la clôture de l'ancienne école, évoqués au précédent conseil. Le Conseil Municipal décide d'acheter les panneaux nécessaires au remplacement de la clôture et de les faire poser par l'employé communal.

Vote des taux d'imposition

Après lecture des bases d'imposition, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'augmenter les taux de 2 % qui sont votés comme suit :

Délibération n° 2016-008	• Taxe d'habitation :	15,31 %
	• Taxe foncière (bâti) :	15,78 %
	• Taxe foncière (non bâti) :	27,55 %
	• CFE :	19,80 %

Budget primitif 2016

Après s'être fait présenter le budget primitif 2016 et après délibération, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le budget primitif 2016 de la commune qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- En section de Fonctionnement : 314 287,95 €
- En section d'Investissement : 1 034 295,89 €

Le Conseil Municipal vote les subventions suivantes :

**Délibération
n° 2016-009**

• CCAS :	2 000 €
• Les anciens combattants	100 €
• La ligue contre le cancer	50 €
• APEI	80 €
• Club des Vertes Prairies	300 €
• La Brèche	50 €
• Comité des fêtes	500 €
• Comité des fêtes sub.exceptionnelle	500 €
• Dampierre sport	200 €

A l'examen des associations subventionnées par la commune, les membres du Conseil Municipal relèvent que les associations communales sont actives et disposent pour certaines d'une trésorerie importante. Le conseil municipal missionne M le Maire pour qu'il précise aux associations concernées le bon usage de ces subventions.

Transfert de la salle des mariages

Dans le cadre de la mise en œuvre de travaux d'accessibilité de la mairie, Monsieur Le Maire explique qu'il est nécessaire, pour des raisons de sécurité, d'interdire l'accès à la salle des mariages à partir de début juin et ce jusqu'à la fin des travaux.

**Délibération
n° 2016-010**

Monsieur Le Maire propose que, conformément aux dispositions en vigueur, le Conseil Municipal se prononce sur l'affectation temporaire du salon de l'ancien Presbytère 1373 rue Principale en salle des Mariages. Il informe le Conseil qu'il a sollicité en ce sens Madame le Procureur de la République. Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver ce transfert temporaire et de l'autoriser à signer les documents relatifs à cette affectation.

Le Conseil Municipal, décide de fixer en annexe de la mairie pendant les travaux d'accessibilité le salon de l'ancien Presbytère 1373 rue Principale pour la célébration des mariages. Monsieur Le Maire est autorisé à signer les documents relatifs à ces transferts.

Fermeture d'une classe au Sivos de l'Epte

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'à l'issue de la réunion du 11 mars 2016 concernant la préparation de la carte scolaire 2016-2017, l'Inspectrice d'académie de la Seine-Maritime a maintenu sa décision de fermeture d'une classe de maternelle au sein du Sivos de l'Epte sur le site de la commune de Haussez.

Monsieur le Maire estime que cette décision n'est pas justifiée pour les raisons suivantes :

**Délibération
n° 2016-011**

1. Les effectifs prévisionnels pour la rentrée 2016-2017 sont supérieurs à ceux de la rentrée 2015-2016
2. Il existe un doute sérieux quant à la légalité de la décision. En effet, lors des réunions des commissions consultatives (CDEN et CTSD), la DASEN n'a pas recueilli l'avis des membres sur les mesures de retraits de poste qu'elle proposait contrairement à ce que prévoit la réglementation (articles D211-9 et R235-10 et 11) et à ce que confirme la jurisprudence constante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- ✓ s'oppose à la fermeture d'une classe de maternelle au sein du Sivos de l'Epte
- ✓ demande à Mme l'inspectrice d'académie de maintenir 2 classes de maternelle sur le site de la commune de Haussez

et mandate Monsieur le Maire pour toute démarche relative à cette affaire.

Fermeture de la bibliothèque municipale

Dans un courrier en date du 30 mars 2016, l'ensemble des bénévoles de la bibliothèque municipale ont fait part de leur démission. En début de séance de Conseil Municipal, des bénévoles sont venus expliquer leur choix.

Comprenant cette décision, Monsieur Le Maire souhaite que le groupe formé par les bénévoles de la bibliothèque subsistent au travers de l'organisation d'animations culturels que la commune pourrait soutenir financièrement.

**Délibération
n° 2016-012**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur le devenir de la bibliothèque :

- ✓ Considérant la convention "Bibliothèque communale" signée avec le Département de la Seine Maritime ;
- ✓ Considérant l'évolution du nombre de lecteurs qui fréquentent la bibliothèque de Dampierre en Bray ;
- ✓ Considérant que la bibliothèque municipale est tenue par des bénévoles qui par courrier en date du 30 mars 2016 ont fait part de leur démission collective

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide de fermer la bibliothèque municipale.

Règlement municipal du cimetière

Les membres du Conseil Municipal ont été destinataire d'un modèle de règlement de cimetière. Monsieur Le Maire demande à chacun d'en prendre connaissance et d'amender ce modèle afin de l'adapter au cimetière communal. Ce point sera revu lors d'une prochaine séance.

Divers

Mme Sandrine Deguine signale une intervention de la gendarmerie Chemin du Long Perrier en raison d'un problème de voisinage. Monsieur Le Maire n'a pas été sollicité à ce sujet.

Mme Josette Lamer signale qu'elle a été mordue par un chien lors de la distribution des informations de la commune. Elle continuera de participer à la distribution mais ne s'arrêtera plus à cette habitation.

M Laurent Hénin signale la présence d'un plan d'eau sur toute la longueur Chemin des Planques et propose de regarder quels travaux sont possible.

Mme Sophie Petit signale qu'un administré à utiliser un "tonnfort" de façon très bruyante avec des tirs répétés. Il s'agit d'un appareil qui peut être difficile à régler, si cela se reproduit il faudra le signaler au propriétaire afin qu'il fasse les ajustements nécessaires.

M Marie-Joseph Duval donne la liste des travaux à réaliser :

- ✓ Carreaux de l'abribus à remplacer
- ✓ Roncier prenant de la largeur Chemin de Hyaumet
- ✓ Risque d'enlèvement rue Chouquet
- ✓ Peinture extérieure des bâtiments communaux

Monsieur le Maire annonce que l'ordre du jour est épuisé.
La séance est levée à 23h00

